

Conseil Municipal du 22/03/2023

Liste des délibérations

Numéro	Intitulé	Vote
07	Approbation du compte de gestion 2022	A la majorité des suffrages exprimés
08	Approbation du compte administratif 2022	A la majorité des suffrages exprimés
09	Affectation du résultat 2022	A la majorité des suffrages exprimés
10	Vote du budget primitif 2023	A la majorité des suffrages exprimés
11	Fixation des taux 2023 pour la fiscalité directe locale	A la majorité des suffrages exprimés
12	Attribution de subventions aux associations pour l'année 2023	A la majorité des suffrages exprimés
13	Attribution de subventions à la crèche parentale « les P'tites pousses » pour l'année 2023	A l'unanimité
14	Contributions aux organismes de regroupements pour l'année 2023	A l'unanimité
15	Abrogation délibération n°76-2022 relative à la demande de subvention dotation d'équipement des territoires ruraux	A l'unanimité
16	Ouverture dominicale pour l'année 2023 pour l'ensemble des commerces de détail présents sur la commune de Cesson, suite aux dispositions de la loi du 06/08/2015	A la majorité des suffrages exprimés
17	Autorisation donnée au maire de signer une convention-cadre constitutive de groupement de commandes avec Grand Paris Sud	A l'unanimité
18	Autorisation de recueil d'information concernant le suivi administratif et le suivi des autorisation quinquennales d'exploitation des systèmes de vidéoprotection communaux de Sénart par grand paris sud	A la majorité des suffrages exprimés
19	Approbation et autorisation de signature De la convention partenariale relative à la gouvernance de l'opération zone d'aménagement concerté dénommée centre ville a cesson entre la commune de Cesson, la communauté d'agglomération grand paris sud seine Essonne Sénart et l'établissement public d'Aménagement de Sénart	A la majorité des suffrages exprimés

20	Participation financière d'équilibre de la commune de Cesson a la réalisation de l'opération d'aménagement constitutive de la zone d'aménagement concerté dénommée centre-ville	A l'unanimité
21	Complément apporté à la délibération n°98-2022 instituant le Droit de Prémption Urbain Renforcé sur le territoire communal	A l'unanimité
22	Engagement de la procédure de désaffectation et de déclassement partiel de la voie communale dénommée route de Boissise à saint leu ouverte à la circulation publique en vue de son aliénation au ministère des armées	A la majorité des suffrages exprimés

**(Les délibérations peuvent être consultées à la Direction Générale des Services de la commune).
Vu pour être affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Fait à Cesson, le 23/03/2023
Olivier CHAPLET**